



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

ARRÊTÉ N° 342 DU 15 JUIN 2022

**fixant la liste des candidats pour le second tour de l'élection
du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon
du samedi 18 juin 2022**

**Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le code électoral et notamment son article R. 101 ;
- VU** le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU** la déclaration de candidature de monsieur Stéphane LENORMAND déposée et enregistrée en préfecture le 13 juin 2022 ;
- VU** la déclaration de candidature de monsieur Olivier GASTON déposée et enregistrée en préfecture le 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que le dépôt des candidatures pour le second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a expiré le mardi 14 juin 2022 à 18 heures ;

CONSIDÉRANT le résultat du tirage au sort effectué le vendredi 20 mai 2022 en vue de l'attribution des emplacements d'affichage pour l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La liste des candidats et de leur remplaçant pour le second tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon du samedi 18 juin 2022 est arrêtée comme suit :

Monsieur Olivier GASTON

Remplaçante : Madame Catherine HELENE

Monsieur Stéphane LENORMAND

Remplaçante : Madame Sandy SKINNER

ARTICLE 2 :

Le directeur des services du cabinet de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Le préfet,



Christian POUGET

DESTINATAIRES :

Mairies

Commission de propagande

Commission de recensement des votes

Cabinet

RAA